



**PROCÈS-VERBAL**  
**du Comité du Syndicat Mixte à Vocation Touristique**  
**“ Les Trois Frontières ”**

-----  
**- Séance du 24 juin 2008 -**  
-----

L’an deux mil huit, le vingt quatre juin, à dix huit heures trente, les délégués des communes d’Amnéville, d’Audun-le-Tiche, de Mondelange, d’Ottange, de Ranguieux, de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de la Communauté de l’Arc Mosellan, de la Communauté de Communes des Trois Frontières et de la Communauté d’Agglomération “Portes de France-Thionville” membres du Syndicat Mixte à Vocation Touristique “Les Trois Frontières” se sont réunis à THIONVILLE, siège du Syndicat, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121 - 17.

Sous la présidence de **Me Henri FERRETTI, Président**, délégué de la Commune d’Amnéville,

Ont assisté à cette réunion :

*les membres du Bureau*

Denis SCHITZ	Maire de Tressange et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Jean-Marie MIZZON	Maire de Basse-Ham et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Laurent STEICHEN	Maire de Sierck-les-Bains et délégué de la CC Trois Frontières
Gérard ROLLINGER	Maire d’Apach et délégué de la CC Trois Frontières
Isabelle RAUCH	Déléguée de la CA Portes de France-Thionville
Julien DARADA	Délégué de la Commune d'Ottange
François ALBANE	Délégué de la CC Arc Mosellan
Michèle SCIARINI	Maire de Berg-sur-Moselle et déléguée de la CC Cattenom et Environs

*les délégués titulaires*

Jean KLOP	Maire de Manom et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Jean URBANSKI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville
Dominique MELI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville
Michel KICHENBRAND	Délégué de la CC Trois Frontières

*les délégués suppléants*

Mathilde KURTZ	Déléguée suppléante de la Commune d’Amnéville
Laurent MARCHESIN	Délégué suppléant de la Commune d’Audun-le-Tiche
Isabelle RENOIR	Déléguée suppléante de la CC Cattenom et Environs

Assistaient en outre :

Philippe SCHLEICH	Directeur Général du Syndicat
Liliane FELLY	Adjointe au Directeur Général du Syndicat
Pierre LOGETTE	Stagiaire au Syndicat
Joëlle POLEGATO	Adjoint Administratif du Syndicat

Étaient excusés :

Philippe GREINER	Maire et délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch) qui a donné procuration à M. Jean-Marie MIZZON
Horst BRUXMEIER	Délégué de la Commune d'Amnéville
Lucien PIOVANO	Maire et délégué de la Commune d'Audun-le-Tiche
Isabelle SONZOGNI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche
Maurice DESINDES	Délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch)
Denis BAUR	Maire de Kanfen et délégué de la CC Cattenom et Environs
Alain IMMER	Délégué de la CC Cattenom et Environs
Daniel VOGEL	Délégué de la CC Cattenom et Environs
Gérard GUERDER	Maire de Rodemack et délégué de la CC Cattenom et Environs

Étaient absents :

Mireille KESSLER	Déléguée de la Commune d'Amnéville
Edith MILESI-RAINERI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche
Jean-Claude DEDENON	Délégué de la Commune de Mondelange
André LAMARLE	Délégué de la Commune de Mondelange
Denis STOCHMEL	Délégué de la Commune d'Ottange
Brigitte GARSI	Déléguée de la CC Cattenom et Environs
Guy Henri KLEINER	Maire de Koenigsmacker et délégué de la CC Arc Mosellan
Jean-Yves LE CORRE	Maire de Buding et délégué de la CC Arc Mosellan
André PIERRAT	Maire de Klang et délégué de la CC Arc Mosellan

\*\*\*\*\*

Ordre du Jour

- 1) Communications
- 2) Compte Administratif 2007 et Compte de Gestion 2007
- 3) Affectation du résultat 2007
- 4) Budget Supplémentaire 2008
- 5) Indemnités de fonctions des Président et Vice-Présidents
- 6) Indemnité de conseil du Comptable Syndical
- 7) Délégation de pouvoir
- 8) Affaires de personnel :
  - a) Journée de solidarité en faveur des personnes âgées ou handicapées
  - b) Régime indemnitaire
- 9) Demande de subvention au Conseil Général de la Moselle : Subvention annuelle de fonctionnement
- 10) Rapport d'activité 2007
- 11) Le Beau Vélo de RAVeL 2008 - Étape de Sierck-les-Bains - Organisation de la manifestation
- 12) Demandes de subventions syndicales :
  - a) Office de tourisme de Thionville - Salon "vert bleu soleil" de Liège
  - b) Association "Grand'Air" de Basse-Ham - 5ème Biennale Mondiale de paramoteurs
- 13) Demandes de subventions départementales :
  - a) Commune de Manom - Restauration d'un calvaire

- b) C.A.Portés de France-Thionville - Travaux de rénovation sur les églises de Basse-Ham, Havange, Kuntzig, Manom, Thionville, Tressange, Rochonvillers et Yutz.
- c) Association du Centre thermal d'Amnéville - Réalisation d'une étude de faisabilité économique et financière d'un SPA haut de gamme à Amnéville
- d) M. et Mme DE SELANCY, Château de la Grange à Manom - Création et pose de panneaux touristiques
- e) Commune de Sierck-les-Bains - Rénovation des sanitaires du camping municipal
- f) Commune de KANFEN pour l'illumination de l'Église St Maurice.

\*\*\*\*\*

**Me Henri FERRETTI, Président**, ouvre la séance à 18 h 40 et

- présente les excuses des délégués empêchés d'assister à la présente séance,
- **constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut par conséquent délibérer valablement,**
- passe à l'ordre du jour.

## 1) Communications

### a) **Rajout d'un point à l'ordre du jour :**

**Point n° 13-f)** Demande de subvention départementale de la Commune de KANFEN pour l'illumination de l'Église St Maurice.

### b) **Chambre Régionale des Comptes**

Le 28 mai 2008, la Chambre Régionale des Comptes a rendu son jugement concernant les exercices de 2004 à 2005 du SMVT "Les Trois Frontières". Aucune injonction, réserve ou suggestion n'a été prononcée et quitus a été donné aux comptables publics concernés par la période.

### c) **Délégations de fonctions aux Vice-Présidents :**

- **M. Denis SCHITZ - 1er Vice-Président :**

- planification et orientations budgétaires
- élaboration du budget et décisions modificatives
- études de faisabilités budgétaires
- montage financier des opérations
- gestion du personnel

- **M. Denis BAUR : 2ème Vice-Président :**

- aménagements touristiques en secteurs diffus
- restauration du petit patrimoine

- **M. Jean-Marie MIZZON - 3ème Vice-Président :**

- aménagements d'équipements touristiques d'intérêt intercommunal
- équipements transfrontaliers

- **M. Laurent STEICHEN - 4ème Vice-Président :**

- animations touristiques
- actions promotionnelles
- salons touristiques

- **M. Gérard ROLLINGER - 5ème Vice-Président :**

- relations transfrontalières

- **M. Julien DARADA - 6ème Vice-Président :**

- développement de l'image et du site Internet du SMVT

- **M. François ALBANE - 7ème Vice-Président :**

- bulletin d'information touristique
- communication avec la presse et les socio-professionnels

- **Mme Isabelle RAUCH - 8ème Vice-Président :**

- développement de partenariats financiers

- **Mme Michèle SCIARINI - 9ème Vice-Président :**

- hôtellerie - restauration
- hébergement rural

## 2) Compte Administratif et Compte de Gestion 2007

### A - COMPTE ADMINISTRATIF

Comme chaque année, le Compte Administratif est l'occasion de faire le bilan comptable de l'exercice en présentant au Comité une « photographie » de la gestion financière de l'ordonnateur sur une année considérée.

Un exemplaire du Compte Administratif 2007 a été adressé à l'ensemble des membres du Syndicat.

**En Section de fonctionnement**, l'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

- Total des dépenses :	169 352,83 €
- Total des recettes :	177 727,70 €
- Excédent reporté :	72 443,46 €
<i>Résultat 2007 :</i>	8 374,87 €
<i>Résultat cumulé :</i>	80 818,33 €

**En Section d'investissement**, les résultats de l'exercice s'établissent comme suit :

- Total des dépenses :	39 874,70 €
- Total des recettes :	78 875,47 €
- Excédent reporté :	103 936,22 €
<i>Résultat 2007 :</i>	39 000,77 €
<i>Résultat cumulé :</i>	142 936,99 €

### B - COMPTE DE GESTION

S'il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le Compte Administratif, il est également de sa compétence d'examiner le Compte de Gestion qui retrace les écritures du comptable, receveur du Syndicat. Ce document comporte, sous une forme différente, les mêmes inscriptions que celles du Compte Administratif, dont il atteste l'exactitude.

L'Assemblée Syndicale voudra bien :

- pour ce qui concerne le Compte Administratif :

- approuver la gestion du Président qui fait apparaître les résultats indiqués ci-dessus ;

- pour ce qui concerne le Compte de Gestion :

- \* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2007,
- \* statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- \* statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.
- déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Bureau, réuni le 2 juin dernier n'a formulé aucune observation au regard du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2007, tels qu'ils sont à présent soumis à l'adoption du Comité Syndical.

Aucune explication n'étant demandée au Président par le Comité, celui-ci désigne **M. François ALBANE** et doyen d'âge de l'assemblée, pour présider la séance.

**Le Président quitte la séance.**

M. **François ALBANE** déclare que compte tenu de ce qui précède, le Comité Syndical voudra bien délibérer.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

**- pour ce qui concerne le Compte Administratif :**

- **approuve la gestion du Président qui fait apparaître les résultats indiqués ci-dessus ;**

**- pour ce qui concerne le Compte de Gestion :**

- \* **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2007,**
- \* **statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**
- \* **statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.**
- **déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.**

3) Affectation du résultat 2007

L'exercice 2007 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

résultat 2007 :	8 374,87 €
excédent antérieur reporté :	72 443,46 €
<b>excédent cumulé :</b>	<b>80 818,33 €</b>

Section d'investissement :

résultat 2007 :	39 000,77 €
excédent antérieur reporté :	103 936,22 €
<b>excédent cumulé :</b>	<b>142 936,99 €</b>

Aucun besoin de financement de la section d'investissement n'étant constaté, il est proposé au Comité Syndical de :

- reporter au Budget supplémentaire 2008 l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement, soit **80 818,33 €** ;
- reporter au Budget supplémentaire 2008 l'excédent de la section d'investissement, soit **142 936,99 €**.

Le Bureau, réuni le 2 juin 2008, s'est rallié aux propositions d'affectation du résultat de l'exercice 2007.

L'Assemblée est, à son tour, invitée à donner son avis.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **décide de reporter au BP 2008 l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 80 818,33 € ;**
- **décide de reporter au BP 2008 l'excédent de la section d'investissement, soit 142 936,99**

€.

#### 4) Budget Supplémentaire 2008

Le Budget Supplémentaire 2008, dont un exemplaire a été adressé à l'ensemble des membres du Syndicat, s'équilibre en dépenses et en recettes à 223 755.32 € dont :

- en section de fonctionnement	80 818.33 €
- en section d'investissement	142 936.99 €

La section de fonctionnement prend essentiellement en compte les frais liés à l'organisation du «Beau Vélo de RAVeL». De nombreux postes de dépenses ont ainsi été alimentés afin de pouvoir répondre à la diversité des actions qui accompagneront cette manifestation.

Sont notamment concernés les articles suivants :

6042 – Autres prestations de services :	34 518.33 €
6135 – Locations mobilières :	6 500.00 €
6231 – Annonces et insertions :	4 000.00 €
6232 – Fêtes et cérémonies :	1 500.00 €
6236 – Catalogues et imprimés :	2 200.00 €
6237 – Publications :	1 500.00 €

Par ailleurs, un crédit complémentaire de 8 000 € a été prévu pour l'entretien du Chemin de la Moselle.

En ce qui concerne la section d'investissement, une inscription de 106 636.99 € a été prévue en vue de financer une première tranche de travaux concernant le chemin « Charles le Téméraire » en rive gauche. Dans ce cadre, une somme de 3 300 € a été inscrite en vue de régler la participation du S.M.V.T. à l'étude relative à la réalisation de ce chemin.

Par ailleurs, des crédits ont été prévus d'une part pour l'acquisition de matériel et mobilier (5 000 €), d'autre part pour la refonte complète du site Internet du S.M.V.T. (10 000 €) afin que celui-ci soit plus pratique et interactif.

Le Bureau, réuni le 2 juin 2008, a émis un avis favorable à ces propositions.

L'Assemblée est à présent invitée à se prononcer sur le projet de Budget Supplémentaire 2008 tel que présenté au présent rapport, élaboré avec reprise des résultats 2007, à savoir un excédent de 80 818.33 € en section de fonctionnement et de 142 936.99 € en section d'investissement.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **adopte le Budget Supplémentaire 2008 avec reprise des résultats 2007, à savoir un excédent de 80 818.33 € en section de fonctionnement et de 142 936.99 € en section d'investissement.**

#### 5) Indemnités de fonctions des Président et Vice-Présidents

Les articles L.5211-12 et R.5211-4 et R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les conditions dans lesquelles les indemnités de fonction peuvent être attribuées aux président et vice-présidents délégués des syndicats et en fixent leur montant maximal mensuel.

Celles-ci sont calculées par référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale, au taux maximal de :

- 35,44 % pour le Président, soit 1 325.90 € ;
- 17,72 % pour les Vice-Présidents, soit 662,95 €.

Il appartient à l'Assemblée de se prononcer quant à l'indemnisation du Président et des Vice-Présidents et de déterminer un pourcentage à appliquer à la valeur théorique maximum des indemnités fixées par le C.G.C.T., étant précisé que ces indemnités sont versées à compter de la date d'installation du Comité Syndical (19 mai 2008).

Le Bureau, réuni le 2 juin dernier, propose de fixer l'indemnisation à hauteur de 50 % du taux maximal, soit :

- 17,72 % pour le Président, soit 662,95 €;
- 8,86 % pour les Vice-Présidents, soit 331,48€ .

Ces indemnités suivront l'évolution des indices de la fonction publique territoriale. L'Assemblée est à présent invitée à se prononcer sur ces propositions.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **se prononce sur le taux indiqué ci-après, à savoir :**
  - **17,72 % pour le Président, soit 662,95 €;**
  - **8,86 % pour les Vice-Présidents, soit 331,48€ .**
- **fixe au 19 mai 2008 la date d'attribution des indemnités.**

## **6) Indemnité de conseil du Comptable Syndical**

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorise les Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux à assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité annuelle de conseil dont les caractéristiques sont les suivantes :

- son montant est fixé par la collectivité, dans la limite d'un plafond, calculé par rapport à la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus ;

- elle est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du comité syndical, mais peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération dûment motivée ;
- une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Pour l'exercice 2008, l'indemnité maximale susceptible d'être accordée s'élève à 348,95 €.

Le S.M.V.T. bénéficiant des prestations susvisées de la part de M. Paul FORET, Receveur Syndical, il est proposé à l'Assemblée :

- d'accepter pour la durée du mandat le principe de l'indemnisation de ces prestations, dans la limite du plafond indiqué par les textes ;
- de fixer le montant de l'indemnité au taux maximum.

Le Bureau réuni le 2 juin dernier a approuvé ce rapport.

L'Assemblée voudra bien, à son tour, se prononcer sur ces propositions.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **accepte pour la durée du mandat le principe de l'indemnisation de ces prestations, dans la limite du plafond indiqué par les textes ;**
- **fixe le montant de l'indemnité au taux maximum.**

#### **7) Délégation de pouvoir du Conseil Syndical au Président pour affaires urgentes (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Dans un but de simplification de l'Administration Syndicale et surtout de réduction des délais de règlement de certaines affaires, il est de tradition que le Comité Syndical accorde au Président une délégation de régler directement un certain nombre d'affaires urgentes, à charge pour celui-ci d'en rendre compte, par la suite, à l'Assemblée.

Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent les matières pour lesquelles cette délégation peut être accordée.

Aux termes de ces textes, il est proposé que cette délégation de pouvoir porte, pour la durée du mandat, sur :

- 1) la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au Budget,
- 2) la passation des contrats d'assurance,
- 3) la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat,
- 4) l'acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 5) l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 Euros,
- 6) la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 7) la décision d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité Syndical.

Le Bureau réuni le 2 juin dernier, a émis un avis favorable à ces propositions.

L'Assemblée Syndicale voudra bien se prononcer sur le principe et l'étendue de cette délégation de pouvoir telle que précisée ci-dessus.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président pour toute la durée du mandat à**

:

- 1) la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au Budget,
- 2) la passation des contrats d'assurance,
- 3) la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat,
- 4) l'acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 5) l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 Euros,
- 6) la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 7) la décision d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité Syndical.

8) **Affaires de personnel :**

a) **Journée de solidarité en faveur des personnes âgées ou handicapées**

La loi n°2008-351 du 16.04.2008 a modifié la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 instituant une journée de solidarité afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Auparavant, cette journée de solidarité était fixée obligatoirement au lundi de Pentecôte, en l'absence de décision de la collectivité.

Désormais, elle est fixée par l'Assemblée délibérante, qui peut prévoir soit :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que les 1er mai, 25 et 26 décembre et Vendredi Saint ;
- le travail d'un jour de R.T.T. (réduction du temps de travail) ;
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures (continues ou fractionnées) pour un agent à temps complet, précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire Départemental placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, il est proposé à l'Assemblée de retenir le travail d'un jour de R.T.T., ce qui porte le nombre de jours de R.T.T. à 18 jours au lieu de 19 précédemment.

Le Bureau, réuni le 2 juin dernier, a émis un avis favorable à ces propositions.  
Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le contenu du présent rapport.

**Le Comité Syndical, par 15 voix pour 1 abstention, décide de retenir le travail d'un jour de R.T.T., ce qui porte le nombre de jours de R.T.T. à 18 jours au lieu de 19 précédemment.**

b) **Régime indemnitaire**

Par délibération en date du 17 décembre 2007, le Comité Syndical avait procédé à des modifications du régime indemnitaire applicable aux agents du Syndicat, compte tenu des reclassements intervenus suite à la réforme des carrières des fonctionnaires territoriaux.

Il avait notamment décidé l'attribution :

- de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) aux agents de catégorie C et à ceux de catégorie B suivant détail ci-dessous :
- Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
- Cadre d'emplois des Rédacteurs : Rédacteurs jusqu'au 7ème échelon.

- de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :
  - Cadre d'emplois des Rédacteurs (Rédacteurs à partir du 8ème échelon)
  - Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.
  
- de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :
  - Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
  - Cadre d'emplois des Rédacteurs jusqu'au 7ème échelon inclus.
  
- de l'indemnité de chaussure et de petit équipement (65.48 € annuellement – valeur au 01.01.2008) aux agents titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale.

Une nouvelle réglementation permet désormais l'attribution de l'I.H.T.S. à tous les fonctionnaires de catégorie B et C dès lors que ces agents exercent des fonctions ou appartiennent à ces corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Il est précisé que le versement des I.H.T.S. est désormais cumulable avec toute autre indemnité pour travaux supplémentaires.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'étendre le bénéfice de l'I.H.T.S. à l'ensemble du cadre d'emplois des Rédacteurs.

Par ailleurs, la réglementation ayant modifié les seuils d'attribution du régime indemnitaire, l'Assemblée est invitée, afin de se mettre en conformité avec celle-ci, à fixer le régime indemnitaire susvisé comme suit :

- \* Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) : attribution aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :
  - Cadre d'emplois des Rédacteurs (Rédacteurs à partir du 6ème échelon)
  - Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux
  
- \* Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) : attribution aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :
  - Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
  - Cadre d'emplois des Rédacteurs jusqu'au 5ème échelon inclus.

Enfin, il est proposé d'étendre le bénéfice de l'indemnité de chaussures et de petit équipement aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

Les autres termes des délibérations des 07.12.2007 et 07.09.2005 relatives au régime indemnitaire restent inchangés.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, :**

- **fixe l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) : attribution aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :**
  - \* **Cadre d'emplois des Rédacteurs (Rédacteurs à partir du 6ème échelon)**
  - \* **Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux**
  
- **fixe l'Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) : attribution aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :**
  - \* **Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs**
  - \* **Cadre d'emplois des Rédacteurs jusqu'au 5ème échelon inclus**

- propose d'étendre le bénéfice de l'indemnité de chaussures et de petit équipement aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

9) **Demande de subvention au Conseil Général de la Moselle :**  
**Subvention annuelle de fonctionnement**

Les missions du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" le positionnent comme le relais territorial du Conseil Général de la Moselle. Dans ce cadre, il coordonne l'action touristique et gère également en exclusivité des crédits inscrits dans le budget du CG57, notamment en ce qui concerne la restauration du petit patrimoine.

Le SMVT intervient en tant qu'instructeur de dossiers et émet des avis sur les projets d'aménagements touristiques, de créations ou rénovations d'hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels...). Pour ces missions, le CG57 soutient financièrement le SMVT par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Avis favorable du Bureau lors de sa réunion du 2 juin dernier.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir solliciter l'aide du Conseil Général de la Moselle pour l'année 2008.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter la subvention de fonctionnement annuelle du Conseil Général de la Moselle pour 2008.**

10) **Rapport d'activité 2007**

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit (art. 40- art L 5211-39 du CGCT) que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Établissement.

Pour 2007, ce rapport sera expédié aux communes adhérentes, à la Communauté de Communes de Cattenom, à la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville", à la Communauté de Communes des 3 Frontières et à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan afin que leurs Assemblées délibérantes respectives soient informées.

En effet, au terme de l'article 40 de la loi susvisée, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires (ou les Présidents) au Conseil Municipal (ou Conseil de Communauté) en séance publique au cours de laquelle les délégués à l'organe délibérant de l'Établissement Intercommunal sont entendus.

Le Bureau, lors de sa réunion du 2 juin 2008, a adopté le rapport d'activité 2007.

L'Assemblée est à son tour invitée à prendre connaissance du présent rapport.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le rapport d'activité 2007**

11) **Le Beau Vélo de RAVeL - Étape de Sierck-les-Bains**  
**Organisation de la manifestation**

Après une première étape couronnée de succès à Thionville le 14 juillet 2007, avec la participation de plus de 2 000 touristes français, belges et allemands, «Le Beau Vélo de RAVeL» revient au Pays des Trois Frontières le 26 juillet prochain pour un circuit prometteur et hautement symbolique, d'environ 30 kilomètres, allant, entre autres, de Sierck-les-Bains (France) à Perl (Allemagne) en passant par Schengen et Remich (Luxembourg).

Pour la seconde année consécutive, nos amis de la RTBF - Radio et Télévision Belge

Francophone - et de la radio *VivaCité*, ont été séduits par les charmes de notre territoire et par notre proposition de parcours. Il est rare que les étapes du « Beau Vélo de RAVeL » aient lieu en dehors des frontières belges, c'est d'autant plus un honneur de les accueillir une nouvelle fois à la croisée des Trois Frontières.

Ce sera une nouvelle occasion de promouvoir l'offre touristique des Trois Frontières auprès de la population locale et au-delà. En effet, à l'instar du célèbre «Tour de France», «Le Beau Vélo de RAVeL» est une véritable institution en Wallonie, très prisée des belges. Pour preuve, lors de l'étape thionilloise en juillet dernier, bon nombre de belges s'était donné rendez-vous et avait profité du week-end pour découvrir les équipements touristiques des Trois Frontières.

Véritable levier économique, la manifestation permettra de ravir notamment les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie. En plus de son côté populaire et convivial, «Le Beau Vélo de RAVeL» est aussi une formidable action de promotion et de communication du territoire des Trois Frontières. Ainsi, de nombreux outils seront mis en place à l'occasion de cette étape transfrontalière, notamment un topo-guide vendu à plusieurs milliers d'exemplaires, qui, sur une dizaine de pages commentées et illustrées, évoquera les points forts de l'itinéraire traversé ; une émission de télévision de 26 minutes, diffusée sur la télévision belge *La Une* et sur *France 3 Lorraine Champagne-Ardenne*, la veille de l'événement, mettra en exergue les plus belles richesses du territoire. Bref, de véritables outils de communication mettant en valeur les atouts du territoire des Trois Frontières de façon ludique et festive.

Cette manifestation s'inscrit dans les missions du Syndicat Mixte à Vocation Touristique « Les Trois Frontières », à savoir la promotion et l'animation touristique du territoire. Elle a su gagner rapidement la confiance des médias locaux - *France 3 Lorraine Champagne-Ardenne* et *France Bleu Lorraine Nord* -, partenaires fidèles du «Beau Vélo de RAVeL».

#### **Intérêts de la manifestation**

- ⌘ Promouvoir le territoire du Pays des Trois Frontières, son patrimoine et ses produits, par l'intermédiaire d'émissions et d'actions promotionnelles, en Lorraine et en Wallonie. L'objectif est notamment de faire connaître les richesses du patrimoine à travers le circuit ; la tradition régionale, dans l'histoire et la culture des villes et villages; la dégustation des produits du terroir ;
- ⌘ Favoriser l'activité touristique au Pays des Trois Frontières avec la venue de nombreux belges, spécialement pour l'événement ;
- ⌘ Encourager la coopération transfrontalière entre les trois pays (France, Luxembourg et Allemagne) ;
- ⌘ Découvrir de manière ludique et originale les paysages et charmes cachés du Pays ;
- ⌘ Mettre en valeur les pistes cyclables du Pays des Trois Frontières.

#### **Budget Prévisionnel**

#### **Financement**

Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" Budget T.T.C. en cours Mise à jour du 28/05/2008					
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>% du total</b>	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>% du total</b>
<b>PRESTATION DE SERVICE / ACHATS</b>			<b>SUBVENTIONS</b>		
Participation forfaitaire d'organisation	12 500,00 €		Conseil Régional de Lorraine*	10 000,00 €	
Participation forfaitaire d'installation	5 500,00 €		Conseil Général de Moselle*	2 000,00 €	
Location de matériels techniques	5 000,00 €		Participation C.A. Portes de France*	5 000,00 €	
Réceptions			Ville de Sierck-les-Bains / C.C. 3 Frontières	2 000,00 €	
* Conférence de presse locale	500,00 €				
* Vin d'honneur	150,00 €				
* Autres frais	3 000,00 €				
<b>Total</b>	<b>26 650,00 €</b>	<b>76,14</b>	<b>Total</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>54,29</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			<b>PARTICIPATION DU SMVT</b>		
Assurance - Responsabilité civile	700,00 €			16 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>700,00 €</b>	<b>2,00</b>	<b>Total</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>45,71</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>					
<b>Communication</b>					
* Bâches Beau Vélo de RAVeL	1 000,00 €				
* Impression 30 000 flyer	700,00 €				
* Impression affiches	450,00 €				
* Guide Beau Vélo 100 ex.	1 500,00 €				
* Insertions publicitaires	4 000,00 €				
<b>Total</b>	<b>7 650,00 €</b>	<b>21,86</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>100,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>100,00</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>35 000,00 €</b>		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>35 000,00 €</b>	
* Possibilités de subvention (approximation)					

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 35 000 €, pouvant être subventionné à plus de 50 % par le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Moselle, la commune de Sierck-les-Bains - qui fournit une prestation en nature - et la Communauté de Communes des Trois Frontières. Enfin, une subvention au titre de la communication sera demandée à la Communauté d'Agglomération Thionville - "Portes de France".

La participation financière du SMVT «Les Trois Frontières» s'élève à 16 000 € TTC, une somme sensiblement identique à l'an passé.

Lors de sa réunion du 2 juin 2008, le Bureau a approuvé le présent rapport.  
Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur ces propositions.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- autorise le Président à signer la convention relative à l'organisation de la manifestation et toutes les pièces se rapportant au présent dossier ;
- autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès des organismes compétents.

10) **Demande de subvention syndicale :**

a) **Office de Tourisme de Thionville - Participation au Salon "Vert Bleu Soleil" à Liège**

L'Office de Tourisme de Thionville nous a adressé une demande de subvention syndicale pour sa participation au Salon "Vert Bleu Soleil" à Liège du 13 au 17 février 2008. L'Office de Tourisme de Thionville a joint à sa demande un budget prévisionnel. Les frais engagés pour sa participation à ce salon s'élèvent à environ 2 600 €.

Il est proposé à l'Assemblée d'accorder à l'Office de Tourisme de Thionville une aide forfaitaire de 300,00 €, conformément à l'article 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Le Bureau, réuni le 2 juin 2008, à émis un avis favorable à cette demande de subvention syndicale. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande d'aide financière.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Office de Tourisme de Thionville pour sa participation au salon "Vert Bleu Soleil" de Liège.**

b) **Association Grand Air de Basse-Ham - 5ème Biennale Mondiale de Paramoteurs**

L'Association Grand Air de Basse-Ham organise les 27, 28 et 29 juin prochains, la 5ème Biennale mondiale de paramoteurs et sollicite, à cette occasion, une aide financière du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières". Quelques 500 pilotes venant du monde entier, 70 exposants professionnels et 10 000 visiteurs sont attendus à cette manifestation.

L'activité aéronautique et de plein air étant très prisée par le grand public, les visiteurs venant de toute la France et de pays limitrophes, cette manifestation représente une vitrine idéale pour vanter les attraits touristiques de notre Pays d'Accueil.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300,00€ à l'Association Grand Air pour l'organisation de cette manifestation, conformément à l'article 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Le Bureau, réuni le 2 juin 2008, à émis un avis favorable à cette demande de subvention syndicale. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette aide financière.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'Association Grand Air pour l'organisation de la manifestation intitulée "5ème Biennale Mondiale de Paramoteurs".**

13) **Demandes de subventions départementales**

a) **Commune de Manom - Restauration d'un calvaire**

Par courrier en date du 16 mai 2008, le Conseil Général de la Moselle nous a transmis un dossier de demande de subvention émanant de la Commune de Manom pour la restauration d'un calvaire situé rue de la Grange. Le coût de cette opération a été estimé par M. Gelmetti, Maître Sculpteur Marbrier à Florange, à 280,00 € H.T.

Le service des interventions touristiques du Conseil Général de la Moselle sollicite l'avis du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" pour cette demande de subvention départementale au titre de la Restauration du Petit Patrimoine en Secteur Diffus (PATSD). Cette subvention pourrait s'élever à 112,00 €, soit 40% du montant H.T. des travaux. Le Bureau a émis un avis favorable à cette demande de subvention départementale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de la Commune de Manom.**

**b) Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville" - Travaux à réaliser sur des édifices culturels**

Par courrier en date du 25 février 2008, le Conseil Général de la Moselle nous a transmis un dossier de demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville" pour des travaux à réaliser sur certains édifices culturels relevant de sa compétence.

Cette demande de subvention départementale porte notamment sur la réalisation de travaux de traitement des charpentes, d'entretien des couvertures, de sécurisation des accès, de protection des vitraux, de rénovation de menuiserie extérieures d'édifices à :

- BASSE-HAM - Église St Willibrord,
- HAVANGE - Église St Jean Batiste,
- KUNTZIG - Église St Quirin,
- MANOM - Église Notre Dame,
- THIONVILLE - Temple protestant et Église St Urbain de Guentrange,
- TRESSANGE - Église St Pierre,
- ROCHONVILLERS : Église St Luc,
- YUTZ - Temple protestant, Église et Presbytère St Joseph, Église Ste Croix et Église et Presbytère St Nicolas.

Le coût global de ces opérations a été estimé à 206 380,00 € H.T.

Le service des interventions touristiques du Conseil Général de la Moselle sollicite l'avis du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" pour cette demande de subvention départementale au titre des "grosses réparations sur les lieux de cultes" d'une part et des "petits aménagements touristiques" d'autre part. Le Bureau a émis un avis favorable à cette demande de subvention départementale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de la Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville".**

**c) Association du Centre Thermal d'Amnéville - Réalisation d'une étude de faisabilité économique et financière d'un SPA haut de gamme à Amnéville**

Le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle nous a transmis un dossier de demande de subvention émanant de l'Association du Centre Thermal d'Amnéville pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique et financière d'un SPA haut de gamme qui sera associé, sur le plan marketing, à un hôtel 4\* et au Casino Tranchant existant d'Amnéville. Le dossier sera suivi par le Cabinet d'Audit KPMG. Le montant de l'audit est de 22 000 € HT.

Le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle sollicite l'avis du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" pour cette demande de subvention départementale au titre du tourisme - Ligne budgétaire du CG57 : "Études de développement touristique". Le Bureau a émis un avis favorable à cette demande de subvention départementale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de l'Association du Centre Thermal d'Amnéville.**

d) **Monsieur et Madame Marie-François DE SELANCY - Création et pose de panneaux "Jardin des Prairiales" au Château de la Grange à Manom**

Par courrier du 16 mai 2008, le Conseil Général de la Moselle nous a transmis un dossier de demande de subvention émanant de Monsieur et Madame Marie-François DE SELANCY pour la création et la pose de panneaux "Jardin des Prairiales", membre du réseau "Jardins sans limites", au Château de la Grange à Manom. Le montant du devis de la Société "Centauré" de Metz s'élève à 1 090 € HT.

Le Conseil Général de la Moselle sollicite l'avis du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" pour cette demande de subvention départementale au titre des Petits Aménagements Touristiques en Secteurs Diffus (PATSD). La subvention départementale pourrait être de 436,00€, soit 40% du coût HT. Le Bureau a émis un avis favorable à cette demande de subvention départementale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de Monsieur et Madame Marie-François DE SELANCY.**

e) **Commune de Kanfen - Illumination de l'Église St Maurice**

Par courrier en date du 2 juin 2008, le Conseil Général de la Moselle sollicite l'avis du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" sur un dossier de demande de subvention émanant de la Commune de Kanfen pour l'illumination de l'Église St Maurice. Le coût de cette opération a été estimé par la Société CEGELEC de Thionville, à 28.500,00 € H.T.

Le service des interventions touristiques du Conseil Général de la Moselle sollicite l'avis du SMVT pour cette demande de subvention départementale au titre des Petits Aménagements Touristiques en Secteur Diffus (PATSD). Cette subvention pourrait s'élever à 11.400,00 € , soit 40% du montant H.T. des travaux. Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur cette demande de subvention départementale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de la Commune de Kanfen.**

f) **Commune de Sierck-Les-Bains - Rénovation des sanitaires du camping municipal**

Par délibération du 14 avril 2008, le Conseil Municipal de la Commune de Sierck-les-Bains a décidé d'engager une deuxième tranche de travaux de requalification des sanitaires du camping municipal. Cet investissement est justifié par la volonté de la nouvelle municipalité de passer le camping municipal en 3\*. Le montant des travaux de la seconde tranche s'élève à 96 327,57 € HT. La Commune de Sierck-les-Bains sollicite une aide départementale à hauteur de 40% du coût des travaux.

Compte tenu du rôle notoire joué par cet équipement touristique situé au coeur du Pays d'Accueil des Trois Frontières, le Bureau du Syndicat Mixte à Vocation Touristique, réuni le 2 juin 2008, a émis un avis très favorable à l'octroi d'une aide départementale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale.**

**L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de "point divers", le Président FERRETTI remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 19h45.**

\*\*\*\*\*